
[Imprimer](#)

Financements européens : l'Ile-de-France bénéficiaire du plan Juncker

Image

Cet outil de garantie de prêts pour des opérations jugées risquées par les banques a été jusqu'ici un succès en Ile-de-France. La phase 2 du dispositif européen de relance de l'investissement, baptisée [Invest EU](#), vient d'être présentée.

Fin juin, au terme de la première phase du plan Juncker (juillet 2015-juillet 2018), 8 500 prêts d'équipement (27 000 euros de moyenne) et 809 prêts à l'innovation (44 000 euros) ont été octroyés au titre des crédits accordés par des réseaux bancaires avec qui la BEI a noué des

partenariats (BPIfrance en particulier). La région se positionne comme la première du pays. Le plan Juncker, annoncé fin 2014, devait principalement servir à financer des grands projets d'infrastructure, mais il se sera finalement révélé être un formidable levier de financement pour des start-up innovantes.



Une poignée de PME concernées

Durant cette première phase, une poignée de PME franciliennes – C&S (cybersécurité), LivaNova et Enterome (santé), Forsee Power (énergie) – se sont vu octroyer un crédit directement par la BEI. « Cela correspond à des enveloppes de projets d'environ 30 millions d'euros. Dans ce cas, les entreprises peuvent venir me voir, passer par la Caisse des dépôts ou aller à la BEI », indique Laurent Ménard, directeur stratégie de l'investissement et financement européen du Secrétariat général pour l'investissement. La Région est aussi un guichet d'entrée, rappelle Stéphanie Von Euw, vice-présidente de l'Ile-de-France : « nous organisons des sessions d'informations dont la prochaine aura lieu le 16 octobre. Pour les projets en amont, notre direction des affaires européennes peut vous accompagner. Pour les plus avancés, il faut contacter IDF Europe, notre représentation à Bruxelles. »

Le bilan « entrepreneurial » de la démarche est enrichi par les prêts octroyés directement par la BEI, dans la catégorie « Fenêtre infrastructure et innovation », à une dizaine d'entreprises qui ont présenté des projets de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Infrastructures plus bénéficiaires

La Commission a présenté, le 6 juin, Invest EU, un nouvel outil de garantie sur la période budgétaire 2021-2027, qui regroupera 14 instruments d'investissement de l'Union. Nouveauté par rapport au plan Juncker : les régions auront alors la possibilité de transformer les fonds structurels qu'elles gèrent (Feder et FSE) pour abonder ce fonds de garantie.

Cette phase 2 du programme, sorte de « super plan Juncker », pourrait donc bénéficier plus largement aux collectivités locales franciliennes pour financer certains projets d'infrastructures qui ont peu bénéficié de la démarche jusqu'ici.

[Pour aller plus loin](#)

Si vous êtes une TPE-PME et avez besoin de financement bancaire, consultez notre [offre d'accompagnement de financement bancaire](#) en lien avec la [Charte bancaire](#)